

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

ASSEMBLEE GENERALE 75^{ème} session Rome, 1^{er} décembre 2016 UNIDROIT 2016 A.G. (75) 7

Original: anglais/français

octobre 2016

Point n° 7 de l'ordre du jour: Projet de budget pour l'exercice financier 2017 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Sommaire Explication des dépenses et des recettes proposées dans le projet de budget 2017 et proposition de contributions des Etats membres

Action demandée Approbation du projet de budget pour l'exercice financier 2017

Documents connexes Unidroit 2016 - F.C. (80) 6

Introduction

- 1. Les premières estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2017 préparées par le Secrétariat (F.C. (79) 2), conformément à l'article 31 du Règlement, ont été examinées par la Commission des Finances, lors de sa 79ème session (Rome, le 17 mars 2016). Ces premières estimations ont été ensuite soumises au Conseil de Direction qui, à sa 95ème session (Rome, du 18 au 20 mai 2016), a établi le projet de budget pour 2017 qui figure en annexe au présent document en tenant compte de l'opinion exprimée par la Commission des Finances.
- 2. Le projet de budget résultant de cette procédure a été communiqué, conformément à la pratique budgétaire de l'Institut, aux Gouvernements des Etats membres d'UNIDROIT en vue de la formulation d'éventuelles observations à envoyer avant le 2 septembre 2016. Au moment de la rédaction du présent document (1^{er} septembre 2016), le Secrétariat n'avait reçu aucune observation. Dans l'ensemble, le Secrétariat propose que les dépenses pour 2017 s'élèvent à € 2.271.870,00, ce qui ne représente aucune augmentation par rapport aux dépenses qui figurent au budget pour 2016. Le Secrétariat propose de couvrir les dépenses de l'Institut en 2017 comme suit:

Voir note explicative 1 au projet de budget – recettes.

- 3. Le projet de budget pour 2017 n'envisage pas d'excédent actif à reporter de l'exercice financier 2016 et n'inclut pas de prévisions de financement de sources privées pour des projets ou activités spécifiques (par exemple l'organisation de réunions, le parrainage de chercheurs, les bourses de recherche, l'acquisition d'ouvrages et de périodiques ainsi que la promotion des instruments d'Unidroit). Le Secrétariat continuera de solliciter des contributions volontaires de ce type qui seront comptabilisées séparément.
- 4. Le Secrétariat propose que les contributions statutaires de tous les Etats membres pour 2017 soient calculées sur la base d'une unité de contribution s'élevant à € 2.530.
- 5. En vertu de cette proposition, les contributions statutaires des Etats membres seraient les suivantes:

Catégorie I	€ 126.500,00
Catégorie II	€ 55.660,00
Catégorie III	€ 45.540,00
Catégorie IV	€ 32.890,00
Catégorie V	€ 27.830,00
Catégorie VI	€ 22.770,00
Catégorie VII	€ 20.240,00
Catégorie VIII	€ 12.650,00
Catégorie spéciale	€ 2.530,00

- 6. Lors de sa $80^{\mathrm{ème}}$ session (Rome, 29 septembre 2016), la Commission des Finances a formulé un avis favorable sur le projet de budget pour l'exercice financier 2017 et l'a transmis à l'Assemblée Générale pour adoption (UNIDROIT 2016 F.C. (80) 7, para. 21).
- 7. A la lumière des considérations qui précèdent, l'Assemblée Générale, lors de sa 75ème session, est invitée à adopter le projet de budget pour l'exercice 2017, tel quil figure en en Annexe au présent document.

ANNEXE

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

RECETTES (en Euro)

	Budget 2016	Budget 2017
Chapitre 1: contributions des Etats membres ¹		
Contributions des Etats membres	2.223.870,00	2.223.870,00
Chapitre 2: autres recettes:		
Art. 1 (Intérêts) ²	1.000,00	1.000,00
Art. 2 (Contribution aux frais généraux) ³	15.000,00	15.000,00
Art. 3 (Vente de publications) 4	17.000,00	17.000,00
Chapitre 3: recettes diverses		
Remboursement impôts ⁵	15.000,00	15.000,00
Total des recettes	2.271.870,00	2.271.870,00

NOTES EXPLICATIVES AU PROJET DE BUDGET - RECETTES

- Aucune modification n'est proposée pour 2017.
- Le Secrétariat estime que les intérêts réalisés sur les dépôts des comptes bancaires seront identiques aux années précédentes.
- Cette somme représente la part versée par le Bureau de l'Organisation internationale du travail pour l'Italie et Saint-Marin en retour des dépenses d'exploitation des locaux d'Unidroit.
- Le Secrétariat estime que les revenus tirés de la vente des publications seront approximativement les mêmes que les années précédentes.
- L'estimation des recettes extraordinaires figurant dans ce Chapitre correspond au remboursement, de la part du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, des impôts fédéraux, nationaux et municipaux redevables par un ressortissant américain nommé au Secrétariat d'Unidroit, selon les termes d'un accord de remboursement d'impôts signé entre Unidroit et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique le 17 septembre 2013.

DEPENSES (en Euro)

Chapitre 1 - Frais de réunions et de déplacements	50.000,00 4.500,00 - 120.000,00 50.000,00 36.000,00 8.000,00 268.500,00 1.179.293,00 20.000,00 15.000,00
Art. 2 (Commissaire aux comptes) Art. 3 (Tribunal administratif) Art. 4 (Comités d'experts) Art. 5 (Missions et promotion des travaux) Art. 5 (Missions et promotion des travaux) Art. 6 (Interprètes) 30.000,00 Art. 6 (Interprètes) 30.000,00 Art. 7 (Représentation) Total partiel Chapitre 2 – Appointements et indemnités à titre de rémunération Art. 1 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) Art. 3 (Remboursement impôts) Total partiel Chapitre 3 – Charges sociales Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) Art. 2 (Assurances pour accidents) Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) Chapitre 4 – Frais d'administration Art. 1 (Papeterie) Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) Art. 3 (Correspondance) Art. 4 (Divers) Art. 5 (Impression des publications) Total partiel Chapitre 5 – Frais d'entretien Art. 1 (Eclairage) Art. 2 (Cauffage) Art. 3 (Eau) Art. 3 (Eau) Art. 4 (Assurance de l'immeuble) Art. 5 (Equipement de bureau) Art. 6 (Entretien de l'immeuble, charges pour services publics) Art. 7 (Louage d'ouvrage)	4.500,00 - 120.000,00 50.000,00 36.000,00 8.000,00 268.500,00 1.179.293,00 20.000,00
Art. 3 (Tribunal administratif) Art. 4 (Comités d'experts) Art. 5 (Missions et promotion des travaux) Art. 6 (Interprètes) Arc. 7 (Représentation) Art. 7 (Représentation) Arc. 7 (Représentation) Arc. 8 (Interprètes) Arc. 9 (Représentation) Arc. 9 (Applieure 2 – Appointements et indemnités à titre de rémunération Arc. 1 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) Arc. 1 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) Arc. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) Arc. 3 (Remboursement impôts) Arc. 3 (Remboursement impôts) Arc. 3 (Remboursement impôts) Arc. 4 (Resurances invalidité, vieillesse, maladie) Arc. 2 (Assurances pour accidents) Arc. 2 (Assurances pour accidents) Arc. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) Arc. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) Arc. 4 (Assurances pour accidents) Arc. 5 (Ingression des publications) Arc. 6 (Arc. 9 (Assurances) Arc. 7 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) Arc. 6 (Assurances pour accidents) Arc. 7 (Assurances pour accidents) Arc. 8 (Assurances pour accidents) Arc. 9 (Assurances pour accidents) Arc. 1 (Papeterie) Arc. 2 (Assurances pour accidents) Arc. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) Arc. 3 (Correspondance) Arc. 4 (Divers) Arc. 5 (Impression des publications) Total partiel Chapitre 5 - Frais d'entretien Arc. 1 (Eclairage) Arc. 2 (Chauffage) Arc. 3 (Chauffage) Arc. 3 (Chauffage) Arc. 4 (Assurance de l'immeuble) Arc. 5 (Equipement de bureau) Arc. 6 (Entretien de l'immeuble) Arc. 6 (Entretien de l'immeuble) Arc. 7 (Louage d'ouvrage) Arc. 7 (Louage d'ouvrage) Arc. 7 (Louage d'ouvrage)	- 120.000,00 50.000,00 36.000,00 8.000,00 268.500,00 1.179.293,00 20.000,00
Art. 4 (Comités d'experts) Art. 5 (Missions et promotion des travaux) Art. 6 (Interprètes) 36.000,00 Art. 7 (Représentation) Total partiel Chapitre 2 – Appointements et indemnités à titre de rémunération Art. 1 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) 2 Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) Art. 3 (Remboursement impôts) 3 Total partiel Chapitre 3 – Charges sociales Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 Art. 2 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) 6 Chapitre 4 – Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) Art. 1 (Papeterie) Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) Art. 3 (Correspondance) Art. 5 (Impression des publications) Total partiel Chapitre 5 – Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) Art. 2 (Chauffage) Art. 3 (Edu) Art. 3 (Edu) Art. 4 (Assurance de l'immeuble) Art. 5 (Equipement de bureau) Art. 6 (Entretien de l'immeuble, charges pour services publics) Total partiel Total partiel 160.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) Total partiel 160.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage)	50.000,00 36.000,00 8.000,00 268.500,00 1.179.293,00 20.000,00
Art. 5 (Missions et promotion des travaux) Art. 6 (Interprètes) 36.000,00 Art. 7 (Représentation) Total partiel 238.500,00 Chapitre 2 – Appointements et indemnités à titre de rémunération Art. 1 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) 2 Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) Art. 3 (Remboursement impôts) 3 15.000,00 Art. 3 (Remboursement impôts) 3 15.000,00 Art. 3 (Remboursement impôts) 3 Chapitre 3 – Charges sociales Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 Art. 2 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) 6 Chapitre 4 – Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) Art. 3 (Correspondance) Art. 4 (Divers) Total partiel Chapitre 5 – Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) Art. 2 (Chauffage) Art. 3 (Equ) Art. 4 (Assurance de l'immeuble) Art. 4 (Assurance de l'immeuble) Art. 5 (Equipement de bureau) Art. 6 (Entretien de l'immeuble) Art. 7 (Louage d'ouvrage) Total partiel 160.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage)	50.000,00 36.000,00 8.000,00 268.500,00 1.179.293,00 20.000,00
Art. 6 (Interprètes) 36.000,00 Art. 7 (Représentation) 8.000,00 Total partiel 238.500,00 Chapitre 2 - Appointements et indemnités à titre de rémunération Art.1 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) 2 1.207.831,00 Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) 20.000,00 Art. 3 (Remboursement impôts) 3 15.000,00 Total partiel 1.242.831,00 1 Chapitre 3 - Charges sociales Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 415.789,00 Art. 2 (Assurances pour accidents) 5 9.000,00 Total partiel 2.250,00 Total partiel 4.27.039,00 Chapitre 4 - Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) 20.000,00 Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) 23.000,00 Art. 3 (Correspondance) 11.500,00 Art. 4 (Divers) 5.000,00 Art. 5 (Impression des publications) 15.000,00 Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 3 (Eun) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 1500,000 Total partiel 160.000,00 Total partiel 160.000,00	36.000,00 8.000,00 268.500,00 1.179.293,00 20.000,00
Art. 7 (Représentation) Total partiel Chapitre 2 - Appointements et indemnités à titre de rémunération Art. 1 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) 2 1.207.831,00 Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) 20.000,00 Art. 3 (Remboursement impôts) 3 15.000,00 Total partiel Chapitre 3 - Charges sociales Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 415.789,00 Art. 2 (Assurances pour accidents) 5 9.000,00 Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) 6 2.250,00 Total partiel Chapitre 4- Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) 23.000,00 Art. 3 (Correspondance) Art. 4 (Divers) 5.000,00 Total partiel Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 160.000,00 Total partiel 160.000,00 Total partiel 160.000,00	8.000,00 268.500,00 1.179.293,00 20.000,00
Art. 7 (Représentation) Total partiel Chapitre 2 - Appointements et indemnités à titre de rémunération Art. 1 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) 2 1.207.831,00 Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) 20.000,00 Art. 3 (Remboursement impôts) 3 15.000,00 Total partiel Chapitre 3 - Charges sociales Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 415.789,00 Art. 2 (Assurances pour accidents) 5 9.000,00 Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) 6 2.250,00 Total partiel Chapitre 4- Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) 23.000,00 Art. 3 (Correspondance) Art. 4 (Divers) 5.000,00 Total partiel Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 160.000,00 Total partiel 160.000,00 Total partiel 160.000,00	268.500,00 1.179.293,00 20.000,00
Chapitre 2 – Appointements et indemnités à titre de rémunération Art. 1 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) 2 1.207.831,00 Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) 20.000,00 Art. 3 (Remboursement impôts) 3 15.000,00 Total partiel 1.242.831,00 1 Chapitre 3 – Charges sociales 4 415.789,00 Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 415.789,00 Art. 2 (Assurances pour accidents) 5 9.000,00 Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) 6 2.250,00 Total partiel 427.039,00 Chapitre 4 – Frais d'administration 7 20.000,00 Art. 1 (Papeterie) 20.000,00 Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) 23.000,00 Art. 3 (Correspondance) 11.500,00 Art. 4 (Divers) 5.000,00 Art. 5 (Impression des publications) 15.000,00 Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 – Frais d'entretien 8 20.000,00 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 <t< td=""><td>1.179.293,00 20.000,00</td></t<>	1.179.293,00 20.000,00
de rémunération Art. 1 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) 2 1.207.831,00 Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) 20.000,00 Art. 3 (Remboursement impôts) 3 15.000,00 Total partiel 1.242.831,00 1 Chaptes sociales Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 415.789,00 Art. 2 (Assurances pour accidents) 5 9.000,00 Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) 6 2.250,00 Total partiel 427.039,00 Chapitre 4 – Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) 20.000,00 Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) 23.000,00 Art. 3 (Correspondance) 11.500,00 Art. 4 (Divers) 5.000,00 Art. 5 (Impression des publications) 15.000,00 Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 – Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble: charges pour services publics) 30.000,00	20.000,00
Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) Art. 3 (Remboursement impôts) 3 Total partiel Chapitre 3 - Charges sociales Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 Art. 2 (Assurances pour accidents) 5 Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) 6 Chapitre 4 - Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) Art. 3 (Correspondance) Art. 4 (Divers) Art. 5 (Impression des publications) Total partiel Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) Art. 4 (Assurance de l'immeuble) Art. 5 (Equipement de bureau) Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) Total partiel Total partiel Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) Total partiel Total partiel Art. 7 (Louage d'ouvrage) Total partiel	20.000,00
Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) Art. 3 (Remboursement impôts) 3 Total partiel Chapitre 3 - Charges sociales Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 Art. 2 (Assurances pour accidents) 5 Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) 6 Chapitre 4 - Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) Art. 3 (Correspondance) Art. 4 (Divers) Art. 5 (Impression des publications) Total partiel Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) Art. 4 (Assurance de l'immeuble) Art. 5 (Equipement de bureau) Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) Total partiel Total partiel Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) Total partiel Total partiel Art. 7 (Louage d'ouvrage) Total partiel	20.000,00
Art. 3 (Remboursement impôts) 3 Total partiel Chapitre 3 - Charges sociales Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 Art. 2 (Assurances pour accidents) 5 Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) 6 Chapitre 4- Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) Art. 3 (Correspondance) Art. 4 (Divers) Art. 5 (Impression des publications) Total partiel Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) Art. 2 (Chauffage) Art. 3 (Eau) Art. 4 (Assurance de l'immeuble) Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) Total partiel Total partiel Total partiel Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) Total partiel Total partiel Total partiel	
Total partiel 1.242.831,00 1 Chapitre 3 - Charges sociales Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) ⁴ 415.789,00 Art. 2 (Assurances pour accidents) ⁵ 9.000,00 Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) ⁵ 2.250,00 Total partiel 427.039,00 Chapitre 4- Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) 20.000,00 Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) 23.000,00 Art. 3 (Correspondance) 11.500,00 Art. 4 (Divers) 5.000,00 Art. 5 (Impression des publications) 15.000,00 Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	13.000,00
Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 Art. 2 (Assurances pour accidents) 5 Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) 6 Total partiel Chapitre 4- Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) Art. 3 (Correspondance) Art. 4 (Divers) Art. 5 (Impression des publications) Total partiel Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) Art. 2 (Chauffage) Art. 3 (Equipement de bureau) Art. 4 (Assurance de l'immeuble. charges pour services publics) Art. 5 (Equipement de l'immeuble. charges pour services publics) Art. 7 (Louage d'ouvrage) Total partiel 145.789,00 427.039,00 427.039,00 427.039,00 427.039,00 427.030,00 427.	1.214.293,00
Art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) 4 Art. 2 (Assurances pour accidents) 5 Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) 6 Total partiel Chapitre 4- Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) Art. 3 (Correspondance) Art. 4 (Divers) Art. 5 (Impression des publications) Total partiel Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) Art. 2 (Chauffage) Art. 3 (Equipement de bureau) Art. 4 (Assurance de l'immeuble. charges pour services publics) Art. 5 (Equipement de l'immeuble. charges pour services publics) Art. 7 (Louage d'ouvrage) Total partiel 145.789,00 427.039,00 427.039,00 427.039,00 427.039,00 427.030,00 427.	
Art. 3 (Indemnité intégrative personnel en retraite) 6 Total partiel Chapitre 4- Frais d'administration 7 Art. 1 (Papeterie) Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) Art. 3 (Correspondance) Art. 4 (Divers) Art. 5 (Impression des publications) Total partiel Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) Art. 2 (Chauffage) Art. 3 (Eau) Art. 4 (Assurance de l'immeuble) Art. 5 (Equipement de bureau) Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) Art. 7 (Louage d'ouvrage) Total partiel 100,000 Art. 7 (Louage d'ouvrage) Total partiel 110,000,000 Total partiel	414.327,00
Total partiel 427.039,00 Chapitre 4- Frais d'administration 7 20.000,00 Art. 1 (Papeterie) 20.000,00 Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) 23.000,00 Art. 3 (Correspondance) 11.500,00 Art. 4 (Divers) 5.000,00 Art. 5 (Impression des publications) 15.000,00 Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 20.000,00 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	9.000,00
Total partiel 427.039,00 Chapitre 4- Frais d'administration 7 20.000,00 Art. 1 (Papeterie) 20.000,00 Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) 23.000,00 Art. 3 (Correspondance) 11.500,00 Art. 4 (Divers) 5.000,00 Art. 5 (Impression des publications) 15.000,00 Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 20.000,00 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	2.250,00
Art. 1 (Papeterie) 20.000,00 Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) 23.000,00 Art. 3 (Correspondance) 11.500,00 Art. 4 (Divers) 5.000,00 Art. 5 (Impression des publications) 15.000,00 Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 20.000,00 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	425.577.00
Art. 1 (Papeterie) 20.000,00 Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) 23.000,00 Art. 3 (Correspondance) 11.500,00 Art. 4 (Divers) 5.000,00 Art. 5 (Impression des publications) 15.000,00 Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 20.000,00 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	
Art. 2 (Téléphone, Télécopie et Internet) 23.000,00 Art. 3 (Correspondance) 11.500,00 Art. 4 (Divers) 5.000,00 Art. 5 (Impression des publications) 15.000,00 Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 20.000,00 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	
Art. 3 (Correspondance) 11.500,00 Art. 4 (Divers) 5.000,00 Art. 5 (Impression des publications) 15.000,00 Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 20.000,00 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	20.000,00
Art. 4 (Divers) 5.000,00 Art. 5 (Impression des publications) 15.000,00 Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 20.000,00 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	23.000,00
Art. 5 (Impression des publications) 15.000,00 Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 – Frais d'entretien 8 20.000,00 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	11.500,00
Total partiel 74.500,00 Chapitre 5 - Frais d'entretien 8 20.000,00 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	5.000,00
Chapitre 5 – Frais d'entretien 8 Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	15.000,00
Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	74.500,00
Art. 1 (Eclairage) 20.000,00 Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	
Art. 2 (Chauffage) 20.000,00 Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	20.000,00
Art. 3 (Eau) 7.000,00 Art. 4 (Assurance de l'immeuble) 12.000,00 Art. 5 (Equipement de bureau) 26.000,00 Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) 30.000,00 Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	20.000,00
Art. 4 (Assurance de l'immeuble) Art. 5 (Equipement de bureau) Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) Art. 7 (Louage d'ouvrage) Total partiel 12.000,00 26.000,00 30.000,00 45.000,00 160.000,00	7.000,00
Art. 5 (Equipement de bureau) Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) Art. 7 (Louage d'ouvrage) Total partiel 26.000,00 30.000,00 45.000,00 160.000,00	12.000,00
Art. 6 (Entretien de l'immeuble. charges pour services publics) Art. 7 (Louage d'ouvrage) Total partiel 30.000,00 45.000,00 160.000,00	26.000,00
Art. 7 (Louage d'ouvrage) 45.000,00 Total partiel 160.000,00	30.000,00
Total partiel 160.000,00	45.000,00
Chapitre 6 – Ribliothèque ⁹	160.000,00
Art. 1 (Achat de livres) 90.000,00	
Art. 2 (Reliure) 9.000,00	90.000.00
Art. 3 (Logiciel) 30.000,00	90.000,00
Total partiel 129.000,00	9.000,00
Total des dépenses 2.271.870,00 2	

NOTES EXPLICATIVES AU PROJET DE BUDGET - DEPENSES

Objet de la dépense: couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières des membres du Conseil de Direction et du Comité Permanent pour assister aux réunions de ces organes; les frais liés au commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée Générale; les frais des audiences du Tribunal administratif, des services d'enregistrement et des sommes accordées par le Tribunal au règlement des réclamations; les dépenses de l'Institut pour l'organisation de réunions de comités d'experts et autres réunions liées au Programme de travail de l'Organisation; les frais de voyage et les indemnités journalières des représentants de l'Institut, des membres du personnel et des collaborateurs pour participer à des réunions d'autres organisations avec lesquelles Unidroit coopère, ainsi que pour des missions effectuées pour mieux faire connaître les travaux de l'Institut en général, et au besoin pour encourager l'adhésion de nouveaux Etats au Statut organique d'Unidroit; les frais d'interprétation simultanée des réunions d'Unidroit; les frais de représentation, comme par exemple les réceptions organisées par Unidroit à l'occasion de ses réunions.

Le Secrétariat propose une augmentation de € 30.000,00 à l'art. 4 (Comité d'experts) du Chapitre 1 en reportant à cet article des dépenses les économies prévues à l'art. 1 (Traitement personnel Cat. A. B et C et consultant) du Chapitre 2 (Appointements et indemnités à titre de rémunération) et à l'art. 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) du Chapitre 3 (Charges sociales) (voir notes 2 et 4 ci-dessous). Cette somme sera employée par le Secrétariat pour couvrir les frais des réunions et les coûts de la recherche et des études requises pour la mise en œuvre du nouveau Programme de travail pour la période triennale 2017-2019.

Objet de la dépense: couvrir les salaires et indemnités des fonctionnaires, du personnel administratif, du secrétariat et des employés de la Bibliothèque d'UNIDROIT, ainsi que le salaire d'un consultant.

Le Secrétariat prévoit que l'augmentation des coûts salariaux due à la croissance habituelle des échelons conformément au Règlement d'UNIDROIT sera entièrement compensée par une baisse des coûts à la suite du départ de certains membres du personnel de longue date en 2016 et à l'embauche de nouveaux membres du personnel à un niveau de salaire inférieur. Le Secrétariat entend également conserver un poste à temps partiel vacant et utiliser les ressources désormais disponibles pour commander des études auprès d'experts externes.

Le Secrétariat propose une réduction de € 28.538,00 en 2017.

Objet de la dépense: couvrir les frais des impôts fédéraux, nationaux et municipaux redevables par un ressortissant américain nommé au Secrétariat d'UNIDROIT. Ces frais seront remboursés par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, selon les termes de l'accord sur le remboursement des impôts signé en septembre 2013.

Le premier exercice financier pour lequel les impôts ont été remboursés par UNIDROIT était en 2015. Au moment de la rédaction du présent document, les demandes de remboursement n'avaient pas encore été traitées par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Le Secrétariat a maintenu pour 2017 l'estimation figurant au Budget 2016 approuvé.

Objet de la dépense: couvrir l'assurance du personnel pour invalidité, vieillesse et maladie. A quelques exceptions près, tout le personnel est affilié au système de sécurité sociale italien (I.N.P.S.).

A la suite des mouvements de personnel en 2016, une baisse de \in 1.461 est prévue dans les dépenses de cet article en 2017.

Objet de la dépense: couvrir l'assurance de tout le personnel contre les accidents. Tout le personnel est assuré auprès d'une compagnie d'assurance privée italienne.

Aucune modification n'est proposée pour 2017.

Objet de la dépense: versements effectués à un membre du personnel à la retraite pour couvrir les périodes durant lesquelles cette personne n'était pas couverte par un système de sécurité sociale.

Aucune modification n'est proposée pour 2017.

Objet de la dépense: couvrir les frais courants ordinaires d'UNIDROIT (papeterie, téléphone, frais d'expédition des documents et de la correspondance, etc.)

Aucune modification n'est proposée pour 2017.

8 **Objet de la dépense:** couvrir les frais de fonctionnement (éclairage, eau et gaz), les coûts d'entretien des bâtiments (assurance, réparations ordinaires, entretien de l'ascenseur) et le paiement des charges pour certains services publics (telle la collecte des ordures etc.).

Aucune modification n'est proposée pour 2017.

Objet de la dépense: couvrir les frais d'achat d'ouvrages destinés au fonds de la Bibliothèque et le maintien de ses abonnements à des revues juridiques, ainsi que les frais de reliure et les abonnements à des revues électroniques et à des bases de données.

Aucune modification n'est proposée pour 2017.

Au total, le Secrétariat propose une dépense totale de € 2.271.870,00 pour l'année 2017 – ce qui correspond aux dépenses qui avaient été autorisées dans le budget 2016.

Appendice

CHARTE DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES ETATS MEMBRES D'UNIDROIT POUR 2017

(Chaque unité de contribution représente € 2.530)

Catégorie	Etat	Unités	Contribution pour 2017
I	Allemagne Canada Chine Etats-Unis d'Amérique France Italie Japon Royaume-Uni	50 50 50 50 50 50 50 50	€ 126.500,00
II	Espagne Fédération de Russie République de Corée	22 22 22	€ 55.660,00
III	Australie Belgique Brésil Pays-Bas Suède Suisse	18 18 18 18 18 18	€ 45.540,00
IV	Mexique	13	€ 32.890,00
V	Arabie Saoudite Autriche Danemark Finlande Grèce Norvège Pologne	11 11 11 11 11 11	€ 27.830,00
VI	Afrique du Sud Inde Irlande Portugal Turquie	9 9 9 9 9	€ 22.770,00

Cat.	Etat	Unités	Contribution pour 2017
VII	Argentine Chili Colombie Hongrie Indonésie Iran Israël République tchèque Roumanie Slovaquie Venezuela	8 8 8 8 8 8 8 8	€ 20.240,00
VIII	Bulgarie Chypre Croatie Egypte Estonie Lettonie Lituanie Luxembourg Malte Nigéria Pakistan Paraguay Serbie Slovénie Tunisie Uruguay	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	€ 12.650,00
Spéciale	Saint-Marin Saint-Siège	1 1	€ 2.530,00